



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Saint-Brieuc le 27 mai 2021

Monsieur Le Président
Conseil Départemental des Côtes d'Armor
9 Place du Général De Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Objet : Préavis de grève local, de 0h à 24h pour le jeudi 10 juin 2021 pour l'ensemble des agent.es de la Collectivité.

Monsieur le Président,

Nos syndicats CFDT, CGT, FO et SUD déposent un préavis de grève intersyndical le jeudi 10 juin 2021 pour porter les revendications **des professionnel.le.s intervenant dans le champ du médico-social**, tous métiers confondus (agent.e.s d'accueil, assistant.e.s de territoire, éducateur.trice.s, assistant.e.s de service social, puéricultrices, infirmière.r.e.s, évaluat.rice.eur.s, les CLIC, les personnels administratifs, ainsi que l'encadrement : médecins et chef.fes de service tant en MDD qu'au siège).

Ces derniers sont en grandes difficultés depuis trop longtemps afin de mener à bien leurs missions, en faveur de la population.

En effet, **le manque de moyens humains et matériels**, amène les agent.e.s à devoir faire toujours plus, avec moins.

Dans le contexte sanitaire actuel, il est conseillé d'effectuer 2 jours de télétravail minimum par semaine. Cela est aujourd'hui très difficilement applicable.

La surcharge de travail et le quotidien professionnel, ne permettent pas à chacun d'en bénéficier, ce qui insécurise sanitaire de nombreux professionnels.

Le manque de cadrage des missions et les injonctions contradictoires dans cette nouvelle période de confinement questionnent à nouveau les agents sur leur pratique professionnelle au quotidien : Visite à domicile ? Maintien des permanences ? Transports des usagers ?

A cela s'ajoute **l'externalisation de 500 mesures de protection de l'enfance**. Outre le fait que cela permet à la collectivité de baisser ses effectifs, cela n'est-il pas la première pierre à un désengagement de la Collectivité, face à la protection de l'enfance, en privatisant une partie de ses missions.

Sans information claire et précise, **les professionnel.le.s du Service Enfance Famille, sont inquiet.e.s quant aux évolutions à venir :**

Comment s'articulera l'exercice des mesures entre la collectivité et le « privé » ?

Qui va gérer le suivi administratif de ces mesures (dossier unique, rapport, courriers, transmissions, contacts, etc ...)

Ils sont également inquiets quant à leur avenir au sein de la collectivité :

Quelles perspectives pour les contractuels ?

Cette externalisation sera t-elle le prétexte à une baisse d'investissement de moyens en protection de l'enfance dans la Collectivité ?

A terme, quelles missions resteront aux référents éducatifs (le placement et le suivi des enfants placés ?) ?

La Collectivité externalise donc les missions menées par des agents statutaires et leur propose de contribuer, via un « collège de représentants », à sa « mise en œuvre ».

**Bref, il leur est demandé de « scier la branche sur laquelle ils sont assis !! »
D'autant que les associations ont déjà reçu l'appel d'offre !!**

Les professionnel.le.s du SEF ne sont pas les seul.e.s à rencontrer des difficultés à exercer leurs missions et à se questionner sur les conditions d'exercice de leur métier.

Les agent.e.s d'accueil, ainsi que les assistant.e.s de territoire, sont de plus en plus confrontés à la violence verbale et/ou physique, de la part d'une partie des usagers.

Les assistants de service social en SASP, doivent pallier à une augmentation de leur charge de travail, à laquelle s'ajoutent les demandes qui auparavant, étaient traitées par les institutions concernées (retraites, impôts , santé, prestations sociales...). Leur désengagement sur le volet social , complexifie, s'il en était besoin, le travail des agent.e.s médico sociaux du Département.

L'absence de plus en plus criante de ces services sur les territoires, la difficulté à joindre un interlocuteur, la dématérialisation des démarches, la fracture numérique, l'isolement social, expliquent en partie **la charge de travail exponentielle, non compensée !**

La crise sanitaire, même si ces questionnements existaient déjà avant, n'aide en rien le travail au quotidien.

La PMI a également une charge de travail très importante, avec toujours plus de tâches à accomplir. Par ailleurs, les professionnelles ont découvert qu'elles devront compléter une partie du Projet Pour l'Enfant qui sera à actualiser régulièrement. A cela, vient se rajouter le manque voire l'absence de médecins dans les équipes.

Aujourd'hui le bon fonctionnement des services sociaux ne tient, en grande partie, qu'à l'investissement des professionnels qui atteignent leurs limites. En effet, nous constatons un épuisement professionnel grandissant qui se formalise par de nombreux arrêts maladie pour les agents des pôles sociaux, tous métiers confondus.

C'est pourquoi, les agent.e.s des services médico-sociaux demandent :

- **Le recrutement** de travailleurs sociaux en SEF et SASP sur des postes statutaires
- **Un abaissement du nombre de mesures à 20** pour les référents éducatifs,
- **Un renforcement des moyens humains** tout métier confondu, au regard des spécificités territoriales des MDD pour une bonne continuité du service public,
- **Des moyens humains adaptés** à la hauteur des enjeux pour la protection et la prise en charge des mineurs étrangers,
- **Une égalité salariale au niveau départemental** pour tous les travailleurs sociaux en accédant au GFA3, en incluant les collègues en poste en gendarmerie et commissariat, dont l'investissement est remarquable et non reconnu,
- **Une égalité au niveau de l'IFSE pour les assistants de Territoire**, afin qu'ils accèdent tou.t.es au même pallier,

- **La NBI pour les Assistant.e.s de Territoire**, justifiée par le temps passé en accueil physique et téléphonique,
- **Une réflexion sur le traitement des informations préoccupantes**, le système actuel étant insatisfaisant.
- **Le cadrage des missions en période de confinement**,
- **Un arrêt** du projet d'externalisation des MEM.

Afin de permettre aux salarié.e.s et agent.e.s de défendre leur droit, leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, l'intersyndicale dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du jeudi 10 juin 2021 pour l'ensemble des agent.es du Conseil Départemental des Côtes D'Armor.

Nos organisations restent disponibles pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

L'intersyndicale CFDT, CGT, FO et SUD

Copie à : Mr le vice-président Mickaël Chevalier, Mmes la DGS Sophie Guihard, la DGA
Ressources Marie Vincent, la DRH Céline Bretel